

MOUVEMENT EUROPEEN
CONSEIL NATIONAL GREC

10 Avril 1964

Monsieur le Président,

Mes collègues et moi avons pris connaissance du contenu de la lettre de M. Rebattet du 21 Mars par laquelle il nous a fait part de la décision du Bureau Exécutif International du Mouvement Européen de nous retirer sa reconnaissance.

Après avoir examiné cette communication, au cours d'une réunion tenue le 17 Avril, nous sommes tombés d'accord sur la déclaration suivante que nous avons l'honneur de porter à votre connaissance.

Nous tenons d'abord à vous faire connaître que la décision du Bureau International ne saurait, quels que soient les sentiments qu'elle suscite parmi nous, atténuer le dévouement qui nous attache à l'idée européenne. Ayant répondu à l'appel du Mouvement Européen à un moment où sa cause trouvait peu de défenseurs en Grèce et l'ayant servie avec dévouement et, croyons-nous, avec quelque succès, nous ne saurions nous en détacher.

Aussi, Associations et membres de notre Comité continueront, sous telle forme qu'ils jugeront appropriée, à consacrer leurs efforts au succès de l'idée européenne. Mais c'est aussi en nous plaçant sur ce terrain de communauté d'idées et d'efforts, que nous nous croyons obligés de vous faire part de nos appréciations sur la décision qui a été prise.

Il était inutile, croyons-nous, de faire mention du caractère provisoire de la reconnaissance de notre Comité, ainsi que le fait Mr. Rebattet dans sa lettre, provisoire qui dure depuis cinq années. Le Comité International a sans doute le droit de retirer sa confiance à un Comité national s'il estime que tel Comité n'est pas en mesure de s'acquitter de ses fonctions.

La décision du Bureau Exécutif International précède, sans doute, d'un souci très compréhensible de voir le Conseil National Grec constitué de façon à ce que ses membres "ne

disposent de sièges qu' en fonction de leur valeur représentative, de leur activité réelle et d'un équilibre convenable entre les tendances et les milieux."

Or, notre Comité comprenant dans son sein des membres jouissant d'une autorité réelle dans le pays et s' étant récemment encore élargi de manière à comprendre des représentants des sections helléniques des mouvements fédéraliste et socialiste et de la CAMPAGNE de la Jeunesse saurait très difficilement être caractérisé de peu représentatif. Il s' est rapproché de l' universalité. Tenant compte de vos suggestions, il a accepté de faire appel à toutes les personnalités de votre choix et il ne s' est pas opposé à la collaboration de qui que ce soit.

Le caractère représentatif du Conseil National Grec ne saurait, par conséquent, en toute équité, être mis en doute.

S' il en a été jugé autrement par le Bureau Exécutif International, cela résulterait, ainsi qu' il appert de la lettre de M. Rebattet, d'une conception différente de la "valeur représentative" de chacun et de l'équilibre convenable entre les tendances et les milieux.

Dans une matière aussi délicate et aussi facilement contestable, il semblerait tout d' abord que le soin d' en juger relèverait plutôt des Comités nationaux eux-mêmes, qui sont sur place. Il est difficile d' avoir à prononcer un jugement sans une connaissance exacte des conditions précises de chaque pays en cause. A accorder sa confiance à un seul, à en déterminer ainsi la composition exacte et à définir l' équilibre à y maintenir entre les tendances et les milieux, équilibre qui se trouve en constante oscillation, le Bureau Exécutif International risquerait fort de s' engager dans des controverses locales et de perdre ainsi de son autorité. Ne s' expose-t-il pas, par ailleurs, à accorder trop d' importance à tels ou tels milieux soumis eux-mêmes aux vicissitudes de la politique?

Baser la constitution d'un Comité national sur l' équilibre momentané des forces politiques équivaudrait à se

placer sur un terrain des plus mouvants, sans parler de la nécessité de reconsidérer cet équilibre au fur et à mesure des circonstances.

Ces considérations ne sauraient échapper à l'attention de votre Bureau.

Votre initiative, Monsieur le Président, s'est départie entièrement de cette ligne de conduite.

Quant au Comité Grec, il s'est tenu jusqu'ici en dehors de toute considération de politique locale; il a constamment gardé un contact confiant avec tous les Gouvernements au pouvoir et a accepté la collaboration des milieux les plus divers sans en excepter personne. Il demeure convaincu que toute autre attitude discréditerait tôt ou tard le Mouvement Européen en Grèce et mènerait à sa faillite.

Nous vous serions fort obligés, Monsieur le Président, de vouloir bien porter ce qui précède à la connaissance des membres du Bureau Exécutif International ainsi que du Comité International à toutes fins utiles.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de notre haute considération.

P. FOULITSAS

Monsieur PAUL -HENRI SPAAK
Président du Mouvement Européen
BRUXELLES
